



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
Urbanisme

DELIBERATION
2024/ n°10

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 30

DATE D'AFFICHAGE

Le 08 Mars 2024

DATE DE CONVOCATION

Le 06 Mars 2024

OBJET:

**Autorisation de
déclassement de la
parcelle AC 409 sise 101
rue des francs-tireurs**

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre, le Quatorze Mars à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain

Mme CANIAU Nathalie procuration Mme CARRE Danyla

M. JEZEK Christophe procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire

Absents excusés : M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne – M. MUSY Frédéric

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

Vu l'article L2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales,

Vu l'article L3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose que les biens des personnes publiques qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles,

Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu duquel la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part, par une décision administrative constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien,

Vu l'article L2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et le second alinéa de l'article 537 du code civil, qui prévoient que les personnes publiques gèrent librement leur domaine privé selon les règles qui leur sont applicables,

Considérant que la parcelle AC 409, d'une contenance de 71 m², appartient au domaine public de la Commune et que sa cession ne peut intervenir qu'après réalisation des procédures de déclassement,

Considérant que cette parcelle n'est plus affectée à l'usage direct du public,

Considérant l'avis favorable de la commission Logement, Habitat indigne et Urbanisme du 23 février 2024 ;

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée AC 409, d'une contenance de 71 m², et d'approuver son déclassement du domaine public
- d'autoriser Madame le Maire à signer et faire toutes démarches nécessaires aux fins de la présente.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué
S. DUHAMET
pour le Maire empêché

Signée le
Transmis en préfecture
Publié sur le site le